d'ailleurs aussi à d'autres puissances, un droit à protéger; mais le fait d'avoir des gens à protéger, missionnaires de toute nationalité, chrétiens indigènes, établissements catholiques, ne lui vient et ne peut lui venir que de la volonté du Saint-Siège, et des directions qu'il donne à ses point de vue aux missionnaires et aux fidèles. L'appendice cite les textes des traités et désuétude, notamment le décret impérial chinois du 15 décembre 1899.

Les dernières lignes de cet appendice terminent ce *Livre blanc* et résument d'une manière frappante les conséquences de la rupture, ou moins en ce qui concerne la politique extérieure de la France.

GAZETTE

LEUR RESPECT DE LA LOI

Envisageant la possibilité de l'élection d'une personnalité très en vue à la présidence de la Chambre, un journal socialiste écrit : « Qu'ils l'y portent donc à l'Elysée, leur président de trahison et de corruptintn, qu'ils l'y portent en triomphe... Ce ne sera pas long; d'un coup d'épaule le prolétariat eurs bientôt fait de culbuter le président et sa bande. »

Ainsi donc pour les socialistes, l'insurrection la plus violente est toujours le plus sacré des devoirs. Pourquoi, alors, crient-ils à la révolte et à la trahison, et accusent-ils les catholiques d'être des loueurs de coups d'Etat, lorsque ceux-ci essayent simplement de faire respecter leur droit par les moyens purement légaux ?

SOUPES POLITIQUES

L'Union des travailleurs verdunois, groupe fondé sur l'instigation du colonel Roussel, député de Verdun, rsed, par son esprit de solidarité et son dévouement, d'éminents services à la classe ouvrière, sans distinction d'opinions.

Les socialistes viennent à leur tour de créer une œuvre sociale; mais pour bien montrer l'esprit qui animera, ils l'ont intitulée : les soupes populaires républicaines.

Naturellement une soupe républicaine ne peut être mangée que par des républicains, c'est-à-dire par les amis des socialistes. Déjà par le façon dont ceux-ci distribuaient les faveurs des bureaux de bienfaisance ou de l'Assistance publique, nous savions que la bienfaisance n'était pour eux qu'un moyen d'exploiter la misère des gens.

LA REVANCHE

On se souvient de l'histoire de ce parlementaire qui, passant sa licence en droit, fit preuve, en droit constitutionnel, d'une telle ignorance, que, malgré le plus grande bienveillance, les professeurs furent obligés de l'ajourner.

La même aventure vient d'arriver à un député de Budapest; mais celui-ci ne s'est pas contenté, comme le nôtre, de retravailler ses auteurs, il a trouvé moyen de se venger d'une façon spirituelle. Il a déposé un projet revisant le programme de la licence !

Incontestablement, ceux qui font la loi tiendront toujours le bon bout à l'égard de ceux qui l'enseignent ou qui l'appliquent.

LE DRESSAGE

Ces jours derniers, dans les rues d'Aubervilliers, une cinquantaine d'enfants, garçons et filles, dont l'aîné avait à peine 10 ans, défilaient, en chantant l'*Internationale*, derrière un gamin portant une pancarte avec ces mots : *Comité révolutionnaire, section enfantine*. La troupe était accompagnée d'une sorte de pion barbu et d'une dame.

Vinrent à passer deux religieuses. Aussitôt, avec un magnifique ensemble, les 50 gamins se mirent à hurler : « Houl houl la calotte ! » Et le pion et la dame contemplaient d'un œil paterne et satisfait ce charmant spectacle, tandis que les deux Sœurs s'éloignaient effarées.

Comment veut-on que plus tard, ces enfants, dont si jeunes on aura éveillé la haine, ne deviennent pas des sectaires?

UN QUI A LA VIE DURE

A Balston, dans la province de New-York, se trouve, paraît-il, un oiseau qui vit encore, bien qu'il ait été décapité il y a vingt-cinq jours de cela.

Un correspondant du *New-York World* a vu paraît-il, de ces yeux vu, ce volatile extraordinaire.

Ce journaliste dit que cet oiseau est tellement en vie qu'il fait parfois sa petite promenade dans la cour de la grange. Etant sans tête, le chemin qu'il parcourt est tant soit peu zigzagant. Il marche cependant, ses ailes lui permettant de garder l'équilibre. Le propriétaire de l'oiseau qui, autrefois, voulait se défaire de lui, s'y intéresse à présent et lui introduit de la nourriture dans le gosier pour le conserver plus longtemps vivant...

Cet oiseau ne serait-il pas un canard?...

APRÈS JEANNE D'ARC, NAPOLÉON

L'ineffable et inlassable Thalamas devait faire samedi une conférence à la mairie du IXe arrondissement sur Napoléon. On devine aisément de quelle manière le héros des sans-patrie aurait traité Napoléon. Le maire du IXe a refusé sa salle.

Il paraît que plusieurs adjoints qui patronnaient cette conférence auraient l'intention de démissionner en manière de protestation.

LE DEPART DU COMMANDANT DRIANT

Voici un extrait de l'ordre du jour d'adieu adressé par le commandant Driant à son bataillon :

Officiers, sous-officiers, caporaux et chasseurs du 1er bataillon,

Je vous fais mes adieux le cœur serré ! J'avais espéré consacrer toute ma vie à une carrière embrassée avec enthousiasme il y a trente ans, aimée passionnément jusqu'à la dernière heure.

Les événements ne l'ont pas permis.

Merci à vous, officiers, mes chers camarades, qui, par votre labeur assidu, avez maintenu au bataillon sa vieille réputation.

Merci à vous, sous-officiers, caporaux et chasseurs, dont l'affection muette et désintéressée a été la meilleure satisfaction de mes six ans et demi de commandement.

Gardez le culte du bataillon dont vous avez porté l'uniforme et celui de l'armée dont la force est aujourd'hui plus que jamais notre sauvegarde. Par-dessus tout, aimez la patrie et, quelle que soit plus tard l'âpreté de vos luttes sociales, faites qu'elle n'ait jamais à souffrir de vos revendications comme citoyens.

LA CANDIDATURE DU COLONEL MARCHAND

M. Roger-Balin, député de Seine-et-Oise, vient d'adresser au président du Comité une lettre dans laquelle il déclare ne pas vouloir se représenter aux prochaines élections législatives.

Le bruit court que le colonel Marchand serait candidat à sa place.

TOUTES LES CHANCES !

M. Doumer a toutes les chances : M. Camille Pelletan et le général André ont fait le voyage d'Agen pour déposer dans son sabot de Noël un paquet d'injures contre le président de la Chambre, et un bouquet de fleurs pour son compétiteur à le présidence de la République, M. Fallières. Si M. Mascuraud ne complétait pas le trio d'hommes néfastes et antipathiques au pays, c'est qu'il avait d'autres chats à fouetter avec sa comptabilité du Comité qui porte ses com. Le trio a du reste été bien complété par le citoyen Meillet.

Comme s'ils n'avaient pas, en effet, assommé d'une massue assez lourde M. Fallières, en ce faisant ses patrons pour la candidature à la présidence de la République, l'assemblée qu'ils présidaient a accolé le nom d'un fusilleur de la Commune, M. Meillet, au sien sur le liste de candidats au Sénat. Pelletan, André, Meillet, voilà les noms inséparables de celui de Fallières !

Les deux désorganisateurs de la marine et Pelletan eut déclaré : Doumer, c'est la guerre.

Et eux donc ! N'est-ce pas leurs crimes d'affaiblissement et de désorganisation de l'armée et de la marine qui rendent la guerre menaçante en la rendant tentante pour l'ennemi ? Si leur ministère, le ministère Combes, avait duré quelques mois de plus, ne serions-nous pas déjà en guerre ?

L'audace de ces hommes ne fait pas que confiner à la démence, elle en dépasse les limites.

Le plaisant de l'aventure, c'est qu'on assure que M. Fallières prétend qu'il n'a pas été prévenu de la manifestation d'Agen, il l'a laissé faire.

Parbleu ! c'est bien pour cela que MM. Pelletan et André veulent en faire leur président de la République; M. Fallières a laissé faire; en n'est-ce une répétition générale de ce qu'il laissera faire à la présidence : il laissera Pelletan envoyer en expédition des bâtiments qui font eau de toutes parts; il laissera André perdre l'armée, il laissera Meillet préparer la commune ! Certes, Pelletan, André et Meillet ont raison de dire : Voilà notre homme, puisque c'est la machine à tout leur laisser faire.

N'avais-je pas raison de dire, en spectateur de la lutte qui s'engage, que M. Doumer a toutes les chances ! Seulement, il faut reconnaître que M. Fallières n'est pas guère. Lui, le candidat présenté à la France par le trio Pelletan, André et Meillet, abl le pauvre bonhomme !

J. B.

LES ÉLECTIONS DE DIMANCHE

CONSEILS GÉNÉRAUX

Le Dr Roy, libéral, a été élu conseiller général du canton d'Argenton-Château (Deux-Sèvres), par 1 868 voix contre 1 678 à M. Héry, radical.

Il s'agissait de remplacer M. Jouffranit, sénateur, décédé.

M. de Tarvas, libéral, a été élu conseiller général du canton des Ponts-de-Cé, contre le Dr Cordon, blocard.

ÉLECTION MUNICIPALE

Une élection municipale a eu lieu dimanche à Talence, grosse commune de la banlieue de Bordeaux, en remplacement de M. Hinc, maire démissionnaire, le gouvernement ayant nanti cet éminent blocard d'une racette bureaucratique de bon rapport.

Deux candidats étaient en présence : M. Georges Double, libéral, et M. Gardères, socialiste. Le premier a été élu par 572 voix contre 471 à son concurrent.

LE COMITÉ MASCURAUD

M. Mascuraud est toujours muet, mais le *Figaro* a reçu les confidences d'un membre du Comité « qui n'a pas donné sa démission, parce que, dit-il, il veut garder son fauteuil et voir le cinéaste jusqu'au bout ».

Un des griefs principaux des membres démissionnaires, leur grief initial, c'est le mauvaise tenue des livres et le désordre de la caisse de Comité.

Je crois que leur attention fut éveillée tout d'abord par le vide de la caisse. Le trésorier, M. Leprince, se plaignait dès le mois de septembre 1904 d'être en déficit de 17 000 francs. Au commencement de l'année 1905, il avait, disait-il, avancé sa Comité, des ses deniers personnels, 20 000 francs.

Cette situation, M. Mascuraud ne le cachait pas. Il en parlait pour stimuler le zèle de ses collègues, les engageant à chercher des adhérents nouveaux, à trouver des souscripteurs, pour que le Comité pût continuer à servir le République.

Un jour (c'est, je crois à la fin de février au commencement de mars) MM. Colas et Frencq allèrent chez M. Mascuraud et ne lui cachèrent pas combien la situation obérée du Comité les étonnait et les inquiétait. Pourtant il y avait des cotisants nombreux et le Comité recevait beaucoup de dons. Où passait donc l'argent ? M. Mascuraud parut ennuyé de cette attaque. Il crut le parer en disant :

— Il y a une chose que je ne vous ai pas dite : j'ai 100 000 francs en réserve. Je les ai fait placer en un titre de rente à mon nom. C'est Berteaux qui a acheté le titre à la Bourse.

— Comment avez-vous pu constituer une pareille réserve à notre insu à nous, les vice-présidents du Comité ? interrogea M. Colas.

— *J'en ai parlé à Cahen, à Levy et à Wahl, répondit M. Mascuraud.*

— Ces messieurs sont membres de bureau, mais nous en sommes les vice-présidents. Notre responsabilité est plus engagée que la leur; vous avez des secrets d'administration pour nous et vous n'en avez pas pour eux ! Et ces 2 000 francs de rente, d'où viennent-ils ?

— Il n'y a pas 1000 francs de rente. Il y a exactement, à mon nom, un titre de 2 005 francs de rente. Notre trésorier Leprince reconnu, lui aussi, l'opération. L'argent, avant d'aller à la Banque de France, a passé par le Crédit lyonnais. Quant à vous dire d'où vient la souscription, je ne le puis pas. Ce sont des dons anonymes d'amis politiques. Ils m'ont dit qu'ils voulaient assurer l'avenir du Comité. Je ne puis pas les nommer.

— Et pendant trois ans vous avez laissé ignorer l'existence de cette réserve aux vice-présidents, à vos collègues les plus qualifiés pour se préoccuper de l'avenir du Comité ! Vous aviez à notre insu 100 000 francs de réserve et vous laissiez le Comité s'endetter chez son trésorier ! Vous laissiez dire, vous disiez vous-mêmes que la caisse était vide !

— Je voulais conserver cette réserve pour des besoins imprévus, explique M. Mascuraud.

Le *Figaro* donne ensuite d'intéressants détails sur l'organisation du Comité Mascuraud :

Le Comité Mascuraud a des délégués chargés de le représenter dans chaque ministère, de suivre les affaires intéressant les membres adhérents.

Il y a un délégué aux Finances qui s'occupe surtout des transactions à faire avec les administrations des douanes et du timbre.

Il y a le délégué du Commerce qui s'occupe des expositions.

Il y a le délégué aux Travaux publics qui recommande les entrepreneurs.

Il y a le délégué à la Marine qui s'inquiète des fournitures à faire au département.

Il y a le délégué à la Guerre qui demande des sursis pour les réservistes et ne se désintéresse pas des marchés et adjudications.

Il y a le délégué à l'Instruction publique qui est préposé à la distribution des palmes académiques.

Il y a le délégué à l'Agriculture qui s'emploie à faire donner le mérite agricole aux amis.

Il y a le délégué à l'Intérieur qui s'occupe, avec le chef du cabinet du ministre, des élections, qui distingue entre les candidats, les bons qu'il faut subventionner.

Il y a le délégué à la Justice qui a la Légion d'honneur dans ses attributions.

Il y a le délégué aux Affaires étrangères qui se mêle des affaires des consulats et des vice-consulats.

Entre chaque ministère et le public, le Comité Mascuraud a interposé ainsi un monsieur qui donne des renseignements plus ou moins exacts sur les solliciteurs, qui sans contrôle distribue à son gré les bonnes et les mauvaises fiches.

Ces personnages ont pris à la longue une grande influence dans les ministères. Ils sont craints parce qu'ils parlent non seulement au nom du Comité du Commerce, mais encore au nom du Comité radical-socialiste, celui-ci n'étant qu'une annexe de celui-là.

Notre confrère publie le procès-verbal de la séance du 20 mars dernier où les cinq dissidents proposèrent de supprimer le mandat de ces délégués. Leur proposition fut repoussée.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Constantine. — M. le Dr Alcide Treille, sénateur blocard sortant, ne se représente pas; M. le Dr Aubry, député également blocard de Constantine, brigue sa succession.

Martinique. — M. Knight, sénateur blocard sortant, se représente.

Charente-Inférieure. — Sept candidats du « bloc » sollicitent la succession de M. Garniar : MM. Réveillaud, Charruyer, Braud, Verneuil, députés; Merchand et Poltevin, conseillers généraux; Ganet, maire de Saintes.

M. Bisseuil est candidat des libéraux.

Basses-Pyrénées. — La Fédération radicale-socialiste réunie à Pau sous la présidence du Dr Elie Pécaut, a repoussé les candidatures de M. Faisans, maire de Pau, et de M. Cataloguna, député, comme trop modérées.

M. F. Saubot-Damborgez, ancien préfet, libéral, se présente. Il déclare que sa candidature est une protestation contre la loi de séparation.

Isère. — Une liste libérale ainsi composée combattrait les blocards sortants : MM. Vogeli, député; Lomberd, ancien député; Marchaud, conseiller général, et Maurice Bergès, conseiller général.

Loire-Inférieure. — La Fédération républicaine progressiste a arrêté la liste de ses candidats : MM. Sarradin, maire de Nantes; Boquier, conseiller général; Ricordeau, maire de Saffré; Lechet, maire de Saint-Nazaire, et Gusthau, du Conseil supérieur de la Mutualité.

Lot-et-Garonne. — La Fédération socialiste, réunie à Nérac, a décidé de présenter trois candidats : MM. Arietide Fieux, adjoint au maire d'Agen; Dr Caubne et Couthures.

M. Albert Balst, conseiller général radical de Castelmaroc, pose également sa candidature.

Hérault. — Un Congrès radical-socialiste s'est tenu dimanche à Montpellier. Il a choisi comme candidats : MM. Razimbeud, sénateur sortant; Nègre et Casimir Delbon, conseillers généraux.

M. Laurent, radical-socialiste, se présente seul, comme candidat viticole.

Manche. — Plusieurs nouvelles candidatures sont posées : celles de MM. Juhel, conseiller d'arrondissement de Valognes; colonel de Brécey, conseiller général d'Avranches; et Frémie.

UN DÉSABUSÉ

M. Charles Bas, candidat à la députation dans l'arrondissement de Saint-Flour, vient d'adresser au journal l'*Union démocratique* la lettre suivante :

Monsieur,

Dans chacun de ses numéros l'*Union démocratique* ne manque jamais de m'appeler franc-maçon.

Je vous interdis de me décorner dorénavant cette qualification.

J'ai été franc-maçon, je ne le suis plus.

Il ne pouvait me convenir de rester plus longtemps membre d'une association qui a dévié de son but de mutualisme ainsi que de solidarité sociale, pour tomber dans le plus odieuse persécution.

La Franc-Maçonnerie comprend d'ailleurs bien elle-même qu'elle ne peut plus admettre le liberté, puisqu'elle combat avec acharnement ce radicaux libéraux, comme mes amis Doumer et Lockroy et comme moi-même, tandis qu'elle louttient avec ardeur les candidats combistes comme M. le docteur Hugon, votre directeur politique.

J'ai flétri la délation et la persécution; M. Hugoe, au contraire, les encourageres, soutenues et approuvées. Qu'il prenne donc ma place dans la Franc-Maçonnerie nouvelle manière. Il en est tout à fait digne.

CHARLES BOS,
député

ECHOS PARLEMENTAIRES

LE DOYEN D'AGE DE LA CHAMBRE

C'est M. Boergeois, député de la Vendée, second doyen d'âge de la Chembre, qui sera appelé à présider la prochaine séance de rentrée de la Chembre.

M. le colonel Aetime, député de la Corse, premier doyen d'âge, vient, en effet, d'aviser le président de la Chambre que l'extrême faiblesse de sa vue ne lui permettait pas de présider.

LES REUNIONS DE L'A. L. P.

Loire. — Brillante réunion à Saint-Germain-Lespinasse le dimanche 24 décembre, pour entendre M. Georges Perroy, président du Comité, rendre compte du Congrès général de l'A. L. P., à Paris.

A ce propos, disons que le Comité de Saint-Germain-Lespinasse est un des plus actifs Comités communaux de la Loire.

LES COLBERTINS ET LA DELATION

Deux nouveaux renvois ont eu lieu à l'école Colbert, ce qui porte à 13 le nombre des élèves renvoyés sur lesquels un seul jusqu'ici, Sirgeant, est rentré à l'école mercredi dernier.

ÇA & LA

Morts d'hier

A Paris, M. Amédée Pigeon, qui fut le professeur de français du futur empereur Guillaume II, quand celui-ci était étudiant à l'Université de Bonn, et la lecteur de l'impératrice Augusta. — M. Marius Roux, secrétaire de rédaction du « Petit Journal ». — Mme de Nairac de Ferrières, fille de l'intendant général et nièce du célèbre écrivain Villemain, ministre de l'Instruction publique sous la monarchie de Juillet.

Inscriptions et belles-lettres

A l'Académie des inscriptions et belles-lettres, M. Clermont-Ganneau a communiqué les photographies de deux inscriptions en caractères hébraïques, carrés et anciens, qui ont été relevées sur un grand linteau de calcaire dur qui vient d'être découvert à Jérusalem dans des fouilles pratiquées par le R. P. Germer-Durand, sur le flanc oriental du Mont Sion.

ÉCHOS DE PARTOUT

L'« Officiel » a publié la loi accordant amnistie pour les contraventions commises par les bouilleurs de cru jusqu'au 1er juin 1905.

Au cours de recherches au château de Longueville, près de Montélimar (Doubs), on a trouvé des débris de poterie et de sculpture ainsi que des lances, des flèches et des piques.

La musique de la garde républicaine a été autorisée par le ministre de la Guerre à se rendre la semaine prochaine à Londres.

Elle y sera entendue par le roi Edouard VII et donnera plusieurs concerts en public.

LE PROCÈS DES ANTIMILITARISTES

COUR D'ASSISES DE LA SEINE

Audience du 26 décembre 1905

C'est aujourd'hui que comparaissent devant la Cour d'assises de la Seine les 28 signataires de l'odieuse affiche contre l'armée intitulée l'*Appel aux conscrits*, qui fut placardée par les soins de l'Association internationale antimilitariste des travailleurs, les 6, 7 et 8 octobre dernier, à Paris et en province, à l'occasion du départ des conscrits.

Les inculpés sont :

Jean Bousquet, Urbain Degoulet, dit Gobier; Roger Cibot, dit Sadrin; Gustave Hervé, Charles Desplanques, Eugène Vigo, dit Almereyda; Victor Camu, dit Clément-Léon; Almicare Cipriani, Jules Le Guéry, Félicie Teutscher, dite Numieske; Emile Laporte, Lazare Baudin, dit Rogras; Georges Yvetot, Emile Pateau, Louis Perceau, Nestor Bosche, Arnoldo-Egilia Bontempi, dit Areold Bontemps, Jules Nicolet, Pierre Le Blave, Ferdinand Castegna, Louis Grandidier, Raymond Duboros, Eugène Merle, René Mouton, Jean-Marie Froutier, Auguste Garnery, Paul Chauvie, Emile Couleis.

Ils sont poursuivis : 1° pour provocations en meurtre; 2° pour provocations à la désobéissance adressées à des militaires.

Voici quels sont les passages incriminés, relevés dans l'affiche, comme tombant sous l'application des lois du 12 décembre 1893 et du 16 mars 1898 :

« Quand on vous commandera de décharger vos fusils sur vos frères de misère, comme cela s'est produit à Choloe, à la Martinique, à Limoges, travailleurs, soldats de demain, vous n'hésiterez pas, vous obéirez. Vous tirerez, mais non sur vos camarades, vous tirerez sur les soudards galonnés qui osseront vous donner de pareils ordres. »

Et encore :

« Quand on vous enverra à la frontière défendre le coffre-fort des capitalistes contre d'autres travailleurs abusés comme vous l'êtes vous-même, vous ne marcherez pas. Toute guerre est criminelle. A l'ordre de mobilisation vous répondrez par la grève immédiate et par l'insurrection.

» An 1er mai 1906, ceux d'entre vos camarades qui luttent contre l'oppression patronale, affirmeront leur volonté de ne travailler que huit heures par jour. En cette circonstance, on vous demandera de noyer dans le sang cet élan d'indépendance et de dignité ouvrière. Mais là encore, conscrits, vous refuserez d'assumer ce rôle de bases police, en proclamant l'étroite solidarité qui vous unit aux manifestants. »

A l'ouverture de l'audience, midi 15, un premier incident se produit.

Deux des inculpés, Garnery et Bouequet, conseillers prud'hommes, arrêtés à Amiens pour propagande antimilitariste suivis d'effets, sont accompagnés de gardes municipaux.

Les autres prévenus, qui comparaissent libres, protestent violemment : « Il a été convenu, crient-ils, que nos camarades prendraient librement place à nos côtés. Que les gardes se retirent de nous, nous quittons l'audience. »

Le tumulte ne prend fin que lorsque les gardes municipaux, sur l'invitation du président, s'éloignent des deux prisonniers.

Un second incident a lieu à l'appel du nom d'Yvetot.

Cet inculpé, secrétaire général de la Fédération des Bourses du travail, est absent.

Les avocats déclarent qu'il viendra dans le courant de l'audience. Il est allé en province faire une conférence; il rentrera par le premier train.

Le président dit qu'il sera obligé de prononcer le défaut contre Yvetot si celui-ci n'est pas arrivé lorsque le jury sera constitué.

L'inculpé arrive sur ces entrefaites. On procède alors à la constitution du jury.

La défense fait huit récusations.

M. Séligmann, avocat général, récuse sept jurés.

A mentionner parmi les nombreux défenseurs, M. le Dr Meslier, autorisé par le président à plaider pour l'un des prévenus.

L'appel des témoins suit la constitution du jury. Il y a 19 témoins à charge, 47 à décharge. Tous ces derniers sont absents, sauf 5.

Me Lagasse annonce qu'ils viendront au cours des débats.

Les interrogatoires

Le président, avant toute explication, demande aux inculpés si c'est leur nom qui est au bas de l'affiche et s'ils l'ont librement donné.

Tous répondent affirmativement.

Le président donne alors la parole à chacun des prévenus.

Ils en profitent pour faire l'apologie de leurs néfastes doctrines.

Bouequet déclare qu'il a signé l'affiche parce que l'armée s'interpose toujours entre le capital et le travail. Il a signé également l'affiche pour protester contre le coup de cravache donnée à Longwy par un militaire à des travailleurs, coup de cravache plus humiliant que les coups de fusil de Chalon.

M. Urbain Gohier se réserve de fournir de longues explications à la fin des débats. Cependant il tient tout de suite à indiquer en quelques mots pourquoi il a signé l'affiche.

— Je ferai appeler à cette barre, dit-il, des députés, des sénateurs pour leur demander si oui ou non ils partagent nos idées.

Le P. — Nous ne sommes pas ici en réunion publique.

M. Gohier. — Je tiens à dire que le propagande internationale antimilitariste est le seul moyen de sauver la dignité et l'esprit de ce pays.

J'ai collaboré à la réorganisation militaire et j'ai aperçu, au bout de quelque temps, que tout n'était qu'une façade. Aussi j'ai été dégoûté des militaires parce que je me suis rendu compte qu'ils n'avaient rien dans le ventre.

J'ai été dégoûté du patriotisme parce que je me suis aperçu que l'armée était livrée à des sales fins qui ont dépensé plus de 40 milliards pour ne rien préparer du tout.

L'expédition de Madagascar nous a donné la preuve de l'imprévoyance militaire. L'incident Fachoda nous a montré que, malgré les 30 milliards consacrés à la construction de notre marine, nous devions nous incliner devant le premier geste de l'Angleterre. La récent incident Delcassé nous a enflé, prouvé que malgré les sacrifices faits pour notre armée, nous devions promotement obéir quand l'empereur d'Allemagne commande et renvoyer le ministre qui a depin nu chef d'Etat.

Je trouve que ce ne sont pas les signataires de l'affiche qui devraient être ici, mais ceux qui nous ont pris 40 milliards pour nous contraindre à ces humiliations.

M. Gustave Hervé déclare qu'il attendra le réquisitoire avant de s'expliquer.

Mlle Numieska a signé l'affiche par humanité.

Lazare Baudin a signé l'affiche parce que les militaires sont des bandits.

Yvetot est antipatriote parce que patrie indique possession d'un patrimoine et qu'il ne possède rien.

Patand dit qu'il est devenu antimilitariste sur les conseils de gens aujourd'hui au pouvoir.

— Ceux-là, ajoute-t-il, sont devenus patriotes depuis qu'ils ont une situation. Moi, quand j'aurai une situation, je serai peut-être aussi patriote comme eux.

Bontempi déclare : Je dois aller l'année prochaine à la caserne. A la brute qui me donnera l'ordre de tirer, je tirerai sur lui. (Mouvement.)

Mautan. — Les antimilitaristes sont moins criminels que les Napoléons.

Garnery estime que le militarisme et le patriotisme sont deux formes du passé.

Coulais a signé l'affiche par instinct de conservation. Il a pensé qu'il était utile de dire aux conscrits ce qu'ils devaient faire par ces temps de grève.

Elée à glaner dans les autres réponses.

Les témoins

Les gardiens de la paix viennent alors déclarer dans quelles conditions, le 7 octobre, ils ont lacéré les affiches antimilitaristes.

Des commissaires de police font connaître que c'est en vertu d'une Commission rogatoire de M. Flory, juge d'instruction, qu'ils ont fait lacérer et saisir les placards contre l'armée.

L'audition des témoins à charge est terminée à 2 h. 45.

L'audience est suspendue.

A la reprise de l'audience, à 3 h. 10, le président constate que ni les inculpés ni les avocats ne sont présents.

— Ils n'ont pas l'heure militaire, dit l'avocat général.

— Nous allons attendre quelques minutes, répond le président, puis nous continuerons sans eux.

Au bout de dix minutes, quelques-uns des prévenus et de leurs avocats sont revenus. On entend les premiers témoins à décharge.

M. Paul Lafargue, ancien député socialiste, gendre de Karl Marx, répondant à une question de Me Wilm, déclare :

— Je considère les conseils donnés dans l'affiche comme très sages.

— Ah ! fait le président.

— Parfaitement, vous avez votre opinion, moi j'ai la mienne.

Nous considérons que l'officier qui ordonne de tirer sur une foule où il y a des femmes et des enfants commet un crime.

Vous ne connaissez pas, Monsieur le président, la vie des socialistes et les événements de ces derniers temps.

Le P. — Je la connais aussi bien que vous. D'ailleurs, adressez-vous aux jurés et non à moi.

M. Lafargue. — La loi défend aux gendarmes de se servir de leurs armes contre les criminels à moins qu'ils ne soient en légitime défense. Or l'officier qui ordonne de tirer se met en-dessus de la loi et traite les grévistes plus durement que les gendarmes ne le font pour les malfaiteurs.

En terminant, M. Lafargue dit qu'à Fourmies un soldat a refusé de tirer parce que dans la foule il voyait sa mère. Il attaque violemment le capitaine Chapuis qui « enivré par les patrons » avait donné l'ordre de faire feu.

Il ne voit dans les poursuites actuelles qu'une manœuvre électorale.

M. Dejeante, député, estime que c'est à l'opinion publique et non à la justice de juger l'affiche de l'Association internationale antimilitariste.

Ce n'est pas un crime, selon lui, que de conseiller aux soldats de ne point tirer sur leurs semblables en cas de conflits économiques.

Comme le précédent témoin, M. Dejeante estime que ce procès n'a été fait qu'en vue des élections.

Me Lagasse demande à M. Dejeante :

— A supposer qu'un député eût signé le manifeste, croyez-vous que la Chambre eût autorisé les poursuites ?

R. — Non, certainement.

M. Colly, conseiller municipal, croit qu'on a donné aux faits plus d'importance qu'il ne convient.

Le public n'attache aucune importance aux affiches politiques.

D'ailleurs, les inculpés ne sont pas les inventeurs de l'antimilitarisme. Voiney a conseillé la grève des soldats.

D'autres depuis, et tout récemment, ont donné les mêmes conseils et n'ont pas été poursuivis.

Le témoin a un fils soldat.

Il lui a conseillé de refuser de tirer sur les grévistes, de rendre les coups même aux gradés qui en donnent.

Un avocat demande à M. Colly s'il croit que les conseils donnés dans l'affiche soient délictueux.

M. Colly. — Non.

Le P. — C'est votre opinion.

Me Lagasse. — Nous sommes ici dans une sorte de Congrès, nous en sommes déjà plus à la Cour d'assises. L'opinion des témoins doit éclairer les jurés.

M. l'avocat général. — Nous sommes à la Cour d'assises.

M. Allard, député, s'étonne de ces poursuites. Guy de Maupassant a écrit sur la guerre des passages plus violents que les inculpés. On ne l'a pas poursuivi et les bourgeois ont mis les livres de cet écrivain dans leurs bibliothèques.

Pour M. Allard, le procès actuel rappelle celui de Mme Bovary.

— Quand un relif, dit-il, le réquisitoire de l'avocat général Pinard dans le procès de Flaubert, on le trouve insensé; mais dans dix ans, je ne veux pas parler de ce qu'on pensera du réquisitoire de l'avocat général présent (Rires), on trouvera le procès actuel ridicule.

A le Chambre du reste, nous avons déclaré tout haut que lorsqu'un officier ordonne à ses soldats de tirer sur les ouvriers, il commet un crime.

En somme, conclut M. Allard, l'œuvre des inculpés est bonne. Ils veulent déshonorer le guerre. Eh bien, c'est ce qu'on doit faire.

M. Lhermitte a écrit tout ce que contient l'affiche, il n'a pas été inquiété; il s'en étonne.

Il parle des « armes de la caserne », raconte qu'à Vitré le soldat Dubreuil fut frappé à coups de baïonnettes, sans jugement.

Il a flétri ces « crimes » dans l'*Aurore*, il les a fait illustrer sous forme de cartes postales. On ne l'a pas poursuivi. M. Lhermitte en est navré.

Les autres témoins à décharge n'étant pas présents, l'audience est levée à 4 h. 1/2.

Une affaire d'espionnage à Toulon

Trois arrestations ont été opérées à Toulon; elles se rattachent à l'affaire d'espionnage dont nous avons parlé. La troisième est celle d'un ouvrier de l'arsenal, nommé Feraud, écrivain technique à le sous-direction des constructions navales. Cet ouvrier, qui est né à Levalette-du-Var en 1871, est chef de famille, père de 8 enfants et âgé de 35 ans, se rendait fréquemment à Marseille où, croit-on, il était en relations avec les deux sujets allemands arrêtés samedi.

Une perquisition opérée chez lui a amené la découverte d'un dossier volumineux.

Feraud, militant du parti collectiviste, a été arrêté; il sera dirigé sur Marseille pour être mis à la disposition de M. de Possel, juge d'instruction.

Henri Feraud était employé à la sous-direction des constructions navales et le poste qu'il occupait lui permettait d'avoir en sa possession les plans des navires et aussi des documents se rapportant aux sous-marins. Il avait été fournir dans la flotte et possédait une excellente calligraphie. Il devait à cela d'être affecté à des travaux délicats qui, parfois, avaient un caractère très confidentiel.

Ses fréquentes voyages à Marseille avaient attiré l'attention sur lui; c'est pour cela que, dès l'arrestation des deux sujets allemands à Marseille, le Parquet de cette ville, muni de renseignements recueillis sur place, se rendit directement à Toulon et perquisitionna dans la petite maison du quartier Siblas occupée par le ménage Feraud.

Tribunaux

Lelaidier, commis à la comptabilité, et Amiot, journalier à l'arsenal maritime, poursuivis pour leur et détournement de mobilier appartenant à l'Etat ont été condamnés respectivement à deux ans et à trois mois de prison, par le tribunal de Cherbourg, tous les deux avec sursis.

LES GRÈVES

La grève des épiciers

La grève des commis épiciers est terminée. Devant leur peu de réussite, les meneurs du Syndicat ont décidé de laisser les grévistes reprendre le travail.

Aux magasins Dufayel

C'est aujourd'hui qu'expire le délai accordé par l'administration de la maison Dufayel, aux employés en grève depuis huit jours, pour réintégrer leurs postes. Ceux qui ne se soumettront pas à cet ultimatum seront considérés comme démissionnaires.

Les dockers de La Rochelle

Dimanche, en groupe de 400 dockers a manifesté sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Des cris de : « A bas la municipalité ! Vive la Bourse du travail ! » ont été poussés.

A 8 h. 1/2, une conférence a été faite par un membre de la Confédération générale du travail sur la nécessité de la journée de huit heures.

Les manœuvres du bâtiment de Lorient

Les ouvriers en grève se sont, lundi après midi, au nombre de 300, rendus en cortège sur le route de Ploërmel où il se sont livrés à des violences : des chevaux ont été dételés et des charrettes renversées. La gendarmerie est intervenue et a procédé à deux arrestations.

LA MORT D'UN CAMBRIOLEUR DE PRESBYTÈRE

Dans la nuit de dimanche à lundi, pendant que le curé de Saint-Alban finissait de célébrer le messe de minuit, un cambrioleur s'est introduit par effraction dans le presbytère. L'alerte fut donnée par un voisin, et plusieurs habitants, la masse étant dite, escortèrent le curé jusqu'à sa maison et la carnaient.

Un groupe d'hommes résolue montèrent au premier étage où ils découvrirent l'audacieux malfaiteur qui avait vidé tous les meubles et pris l'argent qu'ils contenaient. Se voyant surpris, il fit mine de bondir sur les assaillants. M. Antoine Sembet tira aussitôt un coup de son fusil de chasse sur le malandrin, qui reçut le charge de plomb dans la tête et tomba foudroyé.

Il a été reconnu pour un nommé Pierre Casamayor, 23 ans, né dans l'arrondissement d'Oloron (Basses-Pyrénées). C'est un repris de justice. On a trouvé sur lui un livret militaire et l'argent volé dans le presbytère.

GUERRE & MARINE

GRANDES MANŒUVRES AU TONKIN

De grandes manœuvres ont eu lieu au Tonkin, entre les Sept Pagodes et Haïzoung, en présence du général Vayron. 6000 hommes y ont pris part. Le but de ces manœuvres était d'expérimenter les conditions de combat en plein Delta, le fonctionnement des services de l'arrière, l'emploi de la cavalerie et du génie pour le franchissement des cours d'eau.

Le général commandant supérieur estime que les résultats et l'enseignement de ces manœuvres ont été satisfaisants. L'accueil de la population, l'état sanitaire, la conduite des troupes européennes et indigènes sont excellents.

RETOUR DU « CHARLEMAGNE »

Le cuirassé *Charlemagne*, venant de Mitylène, est rentré à Toulon.

Les officiers déclarent que le rôle de matelote française avait été de garder la douane seulement.

Nos amis défunts

† M. Jean-Augustin Quilichini, ancien pharmacien, à Sartène (Corse); juge suppléant dans cette ville. Il s'était refusé par une noble lettre à apposer les scellés sur le couvent des Franciscains, refus qui lui avait valu l'honneur de la disgrâce officielle. — A Saint-Servan, M. l'abbé Frédéric Saliot, 34 ans, ancien missionnaire d'Haïti. — Mlle Hortense-Henriette de Rafélis de Broves, 84 ans, à Limoges. — M. Robert de Devise, 52 ans, ancien Volontaire de l'Ouest, à Coucy-le-Château (Aisne). — A Saint-Laurent près Rennes, M. Le Vexier, 43 ans, directeur de l'école libre, ancien Fr. Médéric, de la Congrégation de Ploërmel, pendant 5 ans instituteur à la Martinique. — M. l'abbé Gautier, 63 ans, curé de Teillé (Sarthe), depuis 29 ans. — M. l'abbé Auguste Sordat, curé de Poisy (Haute-Savoie), 47 ans.

DOUX CŒUR DE MARIE, SOYEZ MON SALUT !
(300 jours d'indulgences)

SOUSCRI